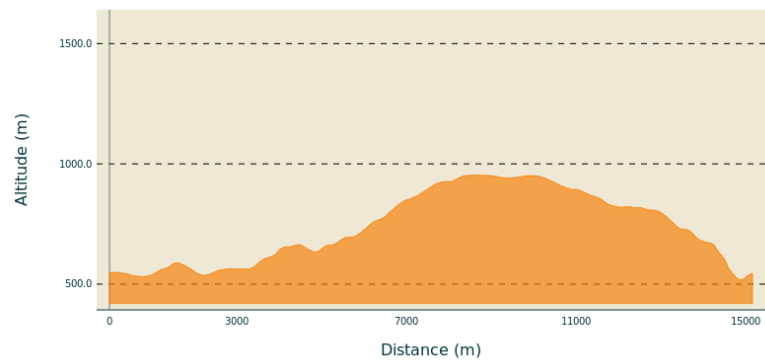


Chemin de Mons - N°20

Val Eyrieux

Profil altimétrique



Altitude min 517 m Altitude max 953 m

Infos pratiques

Pratique : À pied

Durée : 4 h

Longueur : 15.2 km

Dénivelé positif : 546 m

Difficulté : Difficile

Type : Boucle

Thèmes : Patrimoine agricole, Patrimoine bâti, Sommet et points de vue

Itinéraire

Départ : Mairie, Saint-Martin-de-Valamas

Arrivée : Mairie, Saint-Martin-de-Valamas

Balisage :  GR  PR

Communes : 1. SAINT-MARTIN-DE-VALAMAS 2. ARCENS 3. MARIAC 4. ACCONS 5. JAUNAC

Pendant votre randonnée, suivez les balisages  et .

1. Descendre la place de la Mairie, puis aller à droite par la rue de la Poste.
2. Au carrefour des routes, prendre à droite, direction *Arcens*. Suivez le balisage .
3. A partir de la Placette, descendre à gauche la *rue des jardins*.
4. Ne pas prendre la passerelle à gauche.
5. Traverser plus haut la route D237 et monter en face la rue.
6. Au calvaire, prendre le sentier à gauche.
7. Aux maisons d'*Albagnas*, descendre la petite route à gauche sur 300 m.
8. Quitter la route et descendre le sentier.
9. Aller à gauche sur 80 m par la route D237, afin de traverser le pont de la rivière *Eysse*.
10.  Au poteau Le Plancher, suivre Arcens 9,9 km / Mourgue 6,2 km. Remonter la rivière *Eysse*, et rejoindre plus haut le hameau *Le Sarret*.
11. Au carrefour des pistes, monter celle de gauche jusqu'au hameau de *Mons*.
12. A *Mons*, monter à gauche le sentier caladé jusqu'aux crêtes du GR 420.
13.  Au poteau La Mourgue, suivre Le Cheylard 8,1 km / Le réservoir n°2 1,2 km. Suivre le GR420  par de belles crêtes panoramiques.
14.  Au poteau Le réservoir n°2, suivre Le Cheylard 6,9km / La Berche 1,2 km. Bien fermer les barrières et poursuivre par la piste.
15.  Au poteau La Berche, suivre Jaunac 3,2 km / La berche Nord 0,4 km. Quitter le GR420  et descendre la piste en suivant le balisage .
16.  Au poteau La Berche Nord, suivre Jaunac 4,8 km / Les Faraches 1,5 km. Poursuivre par le chemin.
17.  Au poteau Le Col, suivre Saint-Martin-de-Valamas 3,4 km. Descendre le chemin et rejoindre les maisons du *Suc de l'Aire*.
18. Traverser le hameau et poursuivre par la petite route sur 400 m.
19. Quitter la petite route et descendre à gauche le sentier en sous-bois.
20. Récupérer le pont, passer devant l'Office de Tourisme et l'Atelier du bijou.
21. Au niveau du 2ème pont, monter la *rue des puces*, jusqu'à la place de Saint-Martin-de-Valamas.



! Recommandations

Cet itinéraire est réservé aux bons marcheurs en raison d'un dénivelé positif d'environ 680 m.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Le Cheylard, suivre la D120 direction Saint-Martin-de-Valamas et rejoindre le parking place de la mairie.
Depuis Saint-Agrève, prendre la direction de Saint-Julien d'Intres, puis de Saint-Martin-de-Valamas et rejoindre le parking place de la mairie.

Parking conseillé

Parking de la mairie, Saint-Martin-de-Valamas